



TRADITION

G A R A N T I E

L I M I T É E

15 ANS

SUR LA TEINTURE OPAQUE

Lambris de bois teint en usine

Teinture

- Goodfellow garantit la teinture à compter de la date d'achat, et ce pour une durée de 15 ans. Le non-respect des instructions du guide d'installation en vigueur à la date d'achat annule TOUTE garantie. Prenez note que la garantie ne s'applique pas au produit s'il est en contact permanent avec l'eau ou le sol.
- La garantie de remplacement Goodfellow s'appliquera au remplacement d'une quantité suffisante de teinture pour retoucher la surface endommagée seulement. **N'inclut aucun frais de main-d'oeuvre.**
- Les variations de couleurs causées par retouches effectuées sur place ne sont pas garanties.
- Aucune garantie ne sera appliquée si des travaux sont effectués avant qu'un accord écrit soit intervenu entre un représentant Goodfellow et le propriétaire du bâtiment
- Les retouches de teinture doivent obligatoirement être effectuées avec la teinture fournie avec la commande initiale. Goodfellow ne peut garantir l'exactitude de la couleur pour les retouches sur une commande subséquente.

Nettoyage et entretien

- L'utilisation d'une laveuse à pression pour nettoyer le revêtement annule toute garantie.

Décoloration

- La décoloration ou variation de couleur causée par l'exposition aux intempéries (pluie, neige, soleil...) n'est pas couverte par cette garantie.

Propriétés physiques du bois

- Le bois est un matériau naturel comportant des caractéristiques naturelles; fendillement, suintement de résine, gauchissement, rétrécissement, etc. En conséquence, Goodfellow ne peut être tenue responsable de ces propriétés physiques.*

Défaut apparent avant l'installation

- Si le produit est jugé insatisfaisant avant sa pose pour quelque raison que ce soit, il ne doit pas être installé et le représentant Goodfellow doit en être avisé immédiatement. Le matériel qui a des défauts apparents n'est pas couvert par la garantie s'il a été installé. L'acheteur a l'obligation de signaler le problème à son marchand.

Garantie non-transférable

- La garantie est non-transférable à l'acquéreur subséquent de l'immeuble résidentiel ou commercial.

Procédure de réclamation

- Vous pouvez obtenir le guide de réclamation ainsi que le formulaire de réclamation :
 - Sur le site www.goodfellowinc.com sous la section Garantie des produits Tradition
 - Par courriel à l'adresse reclamationrevetement@goodfellowinc.com
 - En appelant au 1-800-361-6503

Note : aucune garantie sur produits avec fini lisse

** Les clous en acier inoxydable sont fortement recommandés*

Date d'entrée en vigueur : Août 2004

